

LES CARNETS DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ENTREPRISE

Notre lettre aux parlementaires

CONSOMMATION ET ÉPARGNE

LES VERTUS ÉCONOMIQUES DU CRÉDIT À LA CONSOMMATION

L'effort d'ajustement budgétaire en cours est tout aussi impérieux à long terme que susceptible de produire des effets restrictifs sur l'activité économique à court terme. Si, selon la Cour des comptes « La France a fait le choix d'un redressement de ses finances publiques étalé dans le temps, pour en limiter les conséquences à court terme sur la croissance »¹, l'espoir repose néanmoins en grande partie sur la capacité la demande privée à prendre le relais de la dépense publique. En 2015, la consommation privée (+1,8% en 2015 selon l'INSEE après +0,9% en 2014) bénéficie du rebond du pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) des ménages qui en constitue traditionnellement le principal déterminant. Ce dernier s'est redressé (+1,7% en 2015 après +1,1% en 2014) à la faveur du recul de l'inflation. Le redémarrage du crédit à la consommation a constitué un autre contributeur puissant à l'accélération de la consommation. Après avoir enregistré un recul cumulé de 5% entre juillet 2011 et mai 2014, l'encours a renoué avec des évolutions positives depuis l'automne 2014 (entre +1,3% à +2,5% l'an) qui ont sou-

tenu la consommation des ménages en biens durables (cf. graphique) et contribué, notamment, à la reprise du marché automobile.

Ce constat est étayé par la dernière enquête de la Banque centrale européenne², selon laquelle la progression des achats de biens durables constitue de loin le premier motif de la hausse de demande de crédit à la consommation en France au deuxième trimestre 2015. Pour 2016, la dissipation des effets de base, à l'origine du recul des prix de l'énergie, et la politique de quantitative easing de la BCE, devraient conduire à une légère hausse de l'inflation. Cette bonne nouvelle pour l'économie européenne pourrait en revanche se traduire, dans un contexte de reprise modeste de la croissance (+1,4% prévu après +1,1% en 2015) par un léger fléchissement du pouvoir d'achat, suscitant quelques craintes légitimes quant à la dynamique ultérieure de la consommation des ménages.

Contrainte de liquidité, consommation et épargne

Sous l'angle microéconomique, la nécessité ou la volonté d'acheter un bien durable d'un montant relativement important au regard de son revenu confronte le ménage à une contrainte de liquidité. Il peut alors puiser dans une épargne préalablement constituée ou recourir à l'endettement. Les « imperfections » du marché du crédit à la consommation favorisent la première solution au détriment de la seconde. La constitution préalable d'une épargne liquide s'effectue toutefois au détriment de l'épargne longue et/ou risquée. Les sources d'imperfection du marché du crédit à la consommation peuvent tout aussi bien découler de restrictions légales utiles (protection du consommateur) mais parfois extrêmement contraignantes, que de réticences à recourir au crédit d'origine culturelle. Les premières ne sont pas exclusives des secondes, mais plutôt de nature à les renforcer. Ainsi, la certitude de pouvoir recourir éventuellement au crédit accroît l'acceptabilité sociale du renoncement

PRÉVISIONS ÉCONOMIQUES AU 28.09.2015

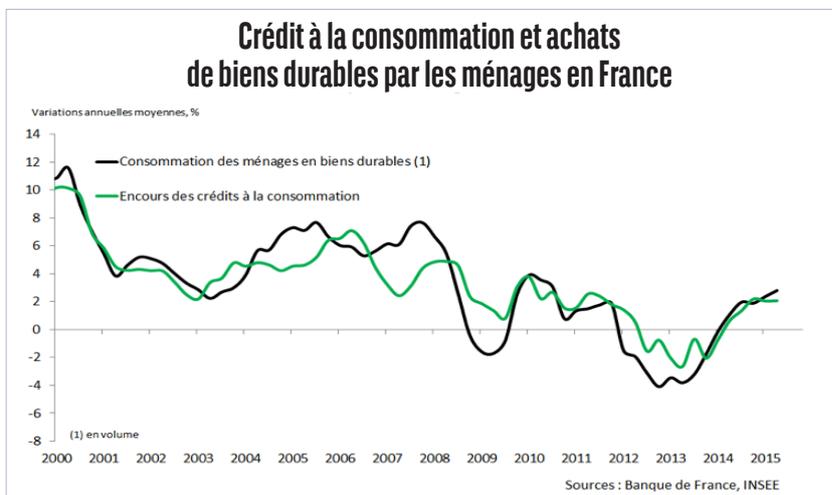
Retrouvez les prévisions économiques sur le Petit Atlas de l'économie, l'ensemble des numéros des Carnets de l'économie et de l'entreprise, ainsi que des informations sur nos activités institutionnelles et réglementaires sur le site Internet des Affaires publiques France : www.economieetentreprises.bnpparibas.com

En %	Croissance du PIB			Inflation			Solde courant / PIB			Solde Apu* / PIB		
	2014	2015e	2016e	2014	2015e	2016e	2014	2015e	2016e	2014	2015e	2016e
FRANCE	0,2	1,1	1,4	0,6	0,1	0,9	-0,9	0,1	-0,1	-4	-3,8	-3,4
ALLEMAGNE	1,6	1,6	1,6	0,8	0,2	1,2	7,6	8,4	8,3	0,7	0,7	0,5
ITALIE	-0,4	0,8	1	0,2	0,2	0,9	1,9	2,1	2,1	-3	-2,6	-2,3
ESPAGNE	1,4	3,2	2,5	-0,2	-0,5	0,8	0,8	0,5	0,4	-5,8	4,2	-2,9
ZONE EURO	0,9	1,6	1,5	0,4	0,1	1	2,1	3	2,8	-2,4	-2,1	-1,7
ROYAUME-UNI	3	2,5	1,7	1,5	0,1	1,5	-5,9	-5,4	-4,4	-4,9	-3,7	-2,7

* Apu : Administrations publiques - e : estimations et prévisions des Etudes économiques BNP Paribas au 28.09.2015



à la liquidité et de l'immobilisation de l'épargne financière à long terme. La causalité peut aussi jouer dans l'autre sens : des dispositifs incitatifs, voire contraignants, de constitution d'épargne longue bloquée (dispositifs d'épargne retraite, fonds de pensions) tendent à rendre le recours au crédit plus systématique pour résoudre la contrainte de liquidité, dès lors que son accès est relativement aisé.



Des ménages français modérément endettés

Le taux d'endettement des ménages en France (85,3% du RDB au 31 mars 2015) est inférieur aux taux d'endettement observés dans l'ensemble de la zone euro (94,7%), au Japon (99,9%) et, surtout, au Royaume-Uni (126,8%) et aux Etats-Unis (135,5%). Cette situation apparaît d'autant plus remarquable que les taux d'endettement des ménages ont sensiblement diminué à partir de niveaux initiaux élevés depuis 2008 au Royaume-Uni (143,1%), aux Etats-Unis (165,4%) et, au contraire, enregistré une progression régulière en France depuis une quinzaine d'années (52,9% en 2001). Dans le même temps, la proportion de ménages ayant recours au crédit a enregistré une baisse continue entre 2001 (52,9%) et 2014 (46,5%)³ dans l'hexagone. Ce mouvement est exclusivement imputable au recul de la diffusion des prêts à la consommation (35,4% en 2001, 25,6% en 2014), celle des prêts à l'habitat étant demeurée relativement stable (29,2% en 2001, 30,6% en 2014). Le niveau modéré du

taux d'endettement et la baisse tendancielle de la diffusion du crédit observée depuis une quinzaine d'années témoignent d'un potentiel de développement du crédit à la consommation compatible avec la situation financière des ménages.

Endettement et épargne financière longue

La faiblesse du taux d'épargne des ménages aux Etats-Unis ne traduit pas, loin s'en faut, de moindres flux d'épargne financière. Le niveau élevé des encours d'épargne financière procède non seulement du poids inférieur du logement dans le patrimoine mais encore du recours accru à l'endettement.

Une lecture macroéconomique tend à conforter la thèse d'une gestion différente de la contrainte de liquidité par les ménages de part et d'autre de l'Atlantique. Aux Etats-Unis, le taux d'endettement plus élevé a pour corollaire une épargne financière à long terme plus importante tant en proportion des actifs finan-

ciers (86% contre 71% en France en 2014) qu'en niveau (respectivement 4,5 fois et 2,4 fois le RDB). Cela tend à montrer qu'une partie significative de la monnaie créée ex nihilo ou transférée aux ménages lors du décaissement d'un prêt circule et contribue au financement de l'Etat et des entreprises, via la gestion collective, l'assurance-vie ou les fonds de pension selon

les pays.

Des dispositions visant à encourager le recours au crédit plutôt que le déblocage de l'épargne investie à long terme présenteraient plusieurs avantages. Elles garantiraient d'abord le développement du crédit à la consommation au sein d'une population statistiquement à l'abri du risque de surendettement⁴. Elles permettraient, ensuite, de pérenniser et d'accroître l'épargne longue, en cohérence avec les objectifs de l'Union des Marchés de Capitaux, à l'heure où la capacité des banques à transformer les maturités et à offrir des financements longs aux entreprises est contrainte par les nouveaux ratios de liquidité.

Recherche économique Groupe, BNP Paribas

1-« La situation et les perspectives des finances publiques », juin 2015, Cour des comptes - www.ccomptes.fr

2-The euro area bank lending survey, July 2015.

3-Cf. Rapport annuel de l'Observatoire des crédits aux ménages (2014), 10 juillet 2015.

4-Enquête typologique 2014, Banque de France, juin 2015. Les ménages disposant de ressources mensuelles supérieures à 3500 euros ne constituaient que 2,2% des dossiers de surendettement en 2014.

FRANCE ET ZONE EURO

CRÉDIT À LA CONSOMMATION EN FRANCE ET EN EUROPE : ÉTAT DES LIEUX

A l'image de l'économie en général, le crédit à la consommation a subi en Europe les effets négatifs des crises successives survenues depuis 2007. Entre 2008 et 2014, le montant de l'encours global a ainsi constamment diminué, avec au total un différentiel négatif de 89 milliards d'euros entre le début et la fin de cette période, de 1 158 milliards d'euros en 2008 à 1 069 milliards en 2014¹.

Ce repli du crédit à la consommation peut vé-

ritablement être considéré comme l'un des marqueurs de la crise économique européenne et il est encore plus frappant lorsque l'on compare l'Europe au reste du Monde : entre 2012 et 2013, la contraction a été de 0,9% dans l'Union européenne contre une progression de 6,8% au niveau mondial.

De grandes disparités en Europe

Les données au niveau européen masquent

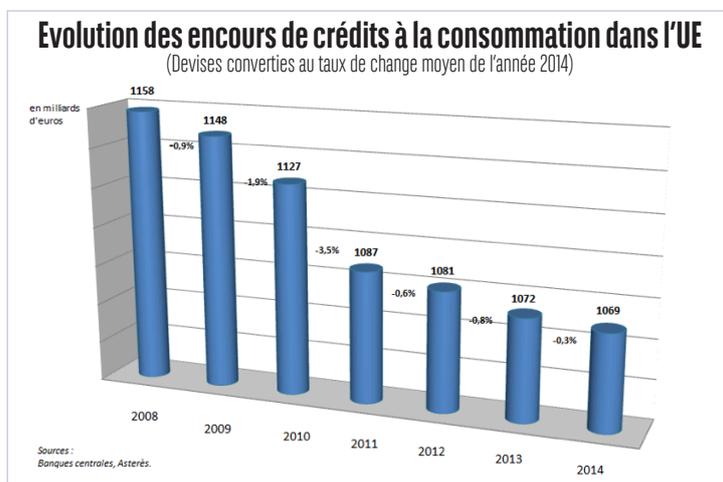
cependant des disparités nationales importantes.

En Europe du Nord, dans les pays tels le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Autriche ou les pays nordiques, le crédit à la consommation a bien résisté, si ce n'est progressé. Les encours par habitant y sont en moyenne les plus élevés d'Europe, la faiblesse relative du chômage et la richesse des ménages de ces pays expliquant la position forte du crédit à la consommation.



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change



Au seul Royaume-Uni, pays culturellement favorable au crédit, à l'image des Etats-Unis, 286 milliards d'euros d'encours ont été comptabilisés en 2014, soit plus du quart du total européen, pour un montant de 4 446 euros par habitant (le deuxième montant le plus élevé en Europe, après la Norvège).

En Europe du Sud, - Italie, Espagne, Grèce et Portugal notamment - le crédit à la consommation a enregistré de fortes baisses ces dernières années. Dans la plupart de ces pays, notamment pour des raisons culturelles, le crédit à la consommation est structurellement peu développé et le taux d'épargne relativement élevé.

Les pays d'Europe centrale et orientale, autrement dit ceux qui ont rejoint l'Union européenne depuis l'élargissement de 2004, ont quant à eux connu en 2013 un recul de 4% alors que la consommation a augmenté de 2%. Ces pays enregistrent seulement 8% des encours pour 21% de la population européenne, avec les encours moyens par habitant les plus faibles d'Europe.

En France enfin, troisième marché de l'Union européenne avec un niveau d'encours de 148 milliards d'euros (2244 euros par habitant), la production de crédit des établissements financiers [ASF²] a diminué de 10 milliards d'euros entre 2009 et 2014. Une manne conséquente qui a manqué pour stimuler la consommation et le commerce. Les encours ont cependant enregistré une légère hausse en 2014, à 1%, due en grande partie au sursaut enregistré par les ventes d'automobiles, lesquelles ont généré près de deux tiers des nouveaux prêts personnels.

Ces chiffres confirment qu'il n'existe pas de modèle commun en matière de crédit à la consommation en Europe. Il est d'ailleurs peu probable que les pays d'Europe du sud et ceux d'Europe du nord puissent conver-

ger à court terme. Au Royaume-Uni et au Luxembourg, l'encours global ne cesse d'augmenter, alors qu'à l'inverse, là où il est faible, comme en Espagne ou aux Pays-Bas, il diminue encore. Les différences culturelles, de politiques macroéconomiques ou encore réglementaires expliquent en grande partie ces évolutions divergentes.

au crédit, 40% des ménages n'auraient pu réaliser l'achat qu'ils envisageaient⁵.

Un secteur très réglementé

Le crédit est depuis longtemps encadré par diverses dispositions réglementaires et législatives. ... En 20 ans, 12 lois successives ont été adoptées pour encadrer toujours plus précisément ce secteur d'activité avec pour objectif principal de renforcer la protection du consommateur. Il en a notamment résulté le repositionnement du crédit renouvelable sur l'achat des petits équipements, la diminution de la part du crédit renouvelable dans la production et les encours, la convergence des taux d'usure entre crédit renouvelable et crédit « classique » (prêts personnels, ...), l'obligation d'assortir l'offre d'un crédit renouvelable d'une proposition de crédit amortissable, la réduction du délai d'inactivité d'un compte de 2 à 1 an, la réduction des plans de surendettement de 8 à 5 ans, la création des actions de groupe. Ces très nombreuses mesures sont venues compléter un cadre législatif déjà conséquent. A notre connaissance, leur impact sur l'économie et sur l'emploi n'a pas été à ce jour véritablement évalué.

Quand le crédit à la consommation va, tout va...

Mais pourquoi accorder une telle importance à l'évolution de ces données ? Tout simplement parce que le crédit à la consommation demeure l'un des éléments moteurs de l'activité économique (cf. article en pp. 1 et 2 « Les vertus économiques du crédit à la consommation »).

Si l'on s'en tient aux cinq premières puissances économiques européennes, les encours s'élèvent à minima à 7% du PIB, ce chiffre doublant même au Royaume-Uni. Rapportée à la consommation, l'importance du crédit est également significative. Le Royaume-Uni se distingue une fois encore avec une part de 21% des encours de crédit dans la consommation des ménages.

En France, en 2014, le crédit à la consommation représentait 7,30% du PIB et moins de 15% de l'ensemble des crédits octroyés, pour un ratio de près de 13% dans la consommation totale des ménages, laquelle constitue un moteur essentiel de notre économie avec 1.110 milliards d'euros soit 56% du PIB.

D'autres données françaises illustrent toute l'importance tant économique que sociétale du crédit à la consommation. Selon l'observatoire des crédits aux ménages, plus d'un quart des ménages ont contracté un crédit à la consommation³. Dans le secteur automobile, secteur qui pèse 60 milliards d'euros annuels de chiffre d'affaires (ventes voitures neuves et occasions) et 378 000 emplois⁴, 3 automobiles neuves sur 4 et 1 voiture d'occasion sur 2 sont achetées à l'aide d'un crédit. Autre secteur où le crédit à la consommation joue un rôle prépondérant, la distribution. Il représente en effet 25% des ventes de la distribution spécialisée et 40% de la vente par correspondance. Sans le recours

La France dans la moyenne européenne en ce qui concerne le surendettement

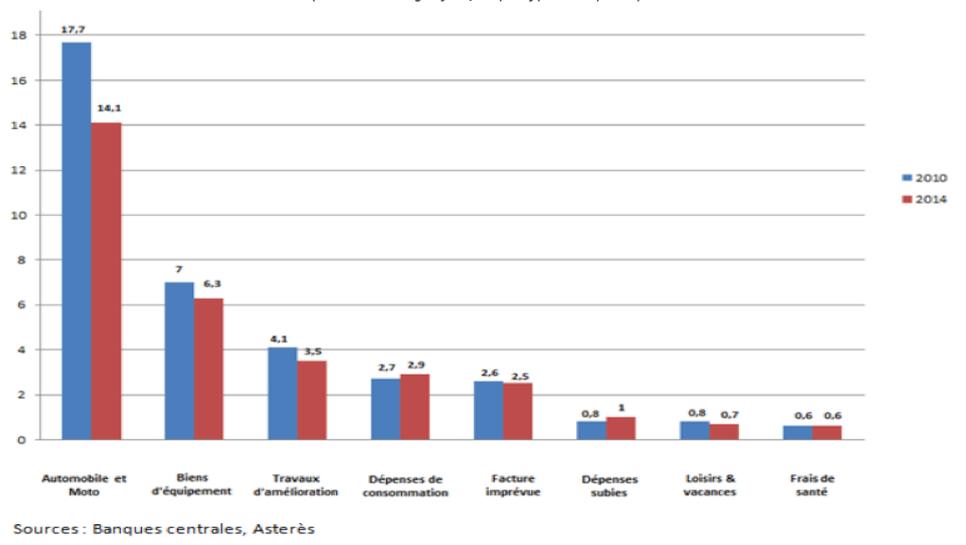
Si le crédit à la consommation a une importance majeure dans une perspective de soutien de la consommation et de relance de l'économie, il joue aussi un réel rôle social en offrant à de très nombreux Français un « pouvoir d'acheter » dont ils ne disposeraient pas sans lui. Ces Français sont issus essentiellement des classes moyennes et populaires puisque 75% des détenteurs de crédit à la consommation sont employés, ouvriers, artisans, commerçants, retraités ou professions intermédiaires, avec des revenus par ménage compris entre 1 à 3 fois le Smic.

Cette origine sociale « modeste » est souvent mise en avant pour associer le crédit à la consommation avec les risques de paupérisation et certaines dérives. Si ces critiques peuvent être injustes et ne prennent pas en compte la complexité du processus, le surendettement est évidemment une réalité qui ne saurait être mésestimée et peut avoir des



Evolution des taux de détention des crédits à la consommation entre 2010 et 2014

(en% des ménages français par type de dépense)



conséquences dramatiques. L'examen des données statistiques montre cependant que le risque de surendettement est maîtrisé en France, notamment en raison des actions de prévention et d'accompagnement conduites par l'ensemble des acteurs concernés, y compris les pouvoirs publics.

Le nombre de ménages concernés en France se situe dans la moyenne européenne, au niveau de la Belgique ou des Pays-Bas. Plus surprenant, il est nettement inférieur à celui de l'Allemagne. La France est également le pays eu-

ropéen où le coût du risque est le plus faible : 0,08% pour les encours en crédit immobilier, 3% pour les encours en crédit la consommation, ce qui montre que la distribution du crédit y est maîtrisée et responsable.

Les données de la Banque de France montrent aussi l'absence de dérive en matière de surendettement. Entre 2011 et 2014, le volume de dossiers déposés est resté quasiment constant (232 493 contre 230 935). La situation est identique pour les dossiers jugés recevables (202 900 contre 205 787). Les chiffres recuei-

lis pour le premier semestre 2015 font même apparaître un net recul de 8% tant des dossiers déposés que de ceux jugés recevables par rapport à la période 2014 correspondante.

Au regard de ces données globales, BNP Paribas Personal Finance présente des évolutions plus positives encore. Depuis 2010, la baisse de dépôts Banque de France est de 2% avec une nette diminution des nouveaux dossiers (-6,25%). Mais surtout les Procédures de Rétablissement Personnel (PRP) des emprunteurs liés à BNP Paribas Personal Finance sont deux fois moins importantes en nombre et en poids, leur « reste à vivre » et leur capacité de remboursement étant supérieurs à la moyenne pour permettre la mise en place de ces plans. Enfin, si l'on se réfère aux chiffres du 1er trimestre 2015, le nombre de dossiers recevables BNP Paribas Personal Finance est en forte diminution de 13,5% d'une année sur l'autre.

Alain VAN GROENENDAEL

Président BNP Paribas Personal Finance

- 1-Sources : Crédit agricole, banques centrales, Asterès
- 2-ASF : Association française des sociétés financières
- 3-Observatoire des crédits aux ménages, mars 2015, 27ème rapport annuel.
- 4-Données INSEE pour le secteur du commerce et de la réparation automobile.
- 5-Etude TNS/Sofres « Les Français et le crédit à la consommation », menée pour l'ASF en janvier 2007.

BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE ET LE CRÉDIT RESPONSABLE, UN ENGAGEMENT EFFICACE

Le crédit à la consommation repose par essence sur la confiance et des responsabilités réciproques. Deux valeurs indispensables pour favoriser l'accès au crédit et lutter contre les excès. Ces responsabilités sont celles de l'emprunteur mais aussi celles du prêteur. Dans cet esprit, BNP Paribas Personal Finance a mis en place dès 2004 des outils et un programme d'accompagnement pour suivre ses clients tout au long de leurs crédits - et même au-delà - à travers des solutions d'épargne.

Cette politique de responsabilité a conduit l'entreprise à engager un dialogue fécond avec des associations de consommateurs. Il en a notamment résulté l'édition d'un livre vert sur l'accès au crédit et la création d'un dispositif pour les clientèles fragiles, en partenariat avec la fédération CRESUS. Une attention particulière a également été portée à la pédagogie sur les questions liées aux

finances personnelles. Depuis 2010, la Fondation Cetelem pour l'éducation budgétaire concentre ses actions sur cette question. Deux sites internet ont par ailleurs été lancés : moncreditresponsable.com et jegeremesfinsdemois.com.

Par ailleurs, démarche unique en France, BNP Paribas Personal Finance a décidé de faire évaluer le caractère de responsabilité durable de son crédit renouvelable par un tiers, l'agence de notation extra-financière indépendante Vigeo. Au terme d'un audit réalisé au printemps 2013, Vigeo a délivré une première attestation établissant le caractère responsable de notre crédit renouvelable, laquelle a été renouvelée en avril 2015 après un nouvel audit.

Le crédit responsable se traduit également par des indicateurs annuels propres à BNP Paribas Personal Finance : taux de refus des

financements, remboursement des dossiers et taux de risque. Le premier s'élève à plus du tiers des demandes reçues. Le second permet d'établir que le pourcentage de dossiers en situation normale est de 90%, chiffre resté stable malgré la crise.

Pour anticiper les difficultés potentielles de ses clients, BNP Paribas Personal Finance a mis en place, en France, le dispositif « Clients en situation de fragilité ». Un dispositif qui fonctionne en mode réactif aussi bien que proactif afin d'identifier rapidement les personnes traversant une période difficile et de leur donner les moyens de s'en sortir. Chaque mois, à partir d'un scoring interne, ces clients sont identifiés puis contactés. Il leur est alors proposé des solutions pour pallier leurs difficultés. Puis ils font l'objet d'un suivi sur une période plus ou moins longue.



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui change